Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202689DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente-et-un mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 25 mars 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PETIGNY Patrick, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTE EXCUSÉE : Madame GRAND Magali (procuration à Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie).

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRÉ
Désignation des délégués

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202689DE-DE

Délibération N°2026/89 du Conseil Municipal du 31 mars 2026
Publiée le 9 avril 2026

SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRÉ
Désignation des délégués

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV), ou plus communément appelé le SUPV, est un établissement public de coopération locale ayant pris la forme juridique d'un syndicat mixte fermé regroupant deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté d'Agglomération Vitré Communauté, la Communauté de Communes « au Pays de la Roche aux Fées » ainsi que 62 communes, correspondant au territoire du Pays de Vitré-Porte de Bretagne. Ce qui représente 109 663 habitants et 1 252 km².

Son cadre d'intervention et l'organisation de ses missions sont précisés par ses statuts, en accord avec les collectivités membres.

Le SUPV a pour compétence première la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du Pays de Vitré.

Il accompagne également les collectivités de son territoire en matière d'urbanisme, d'aménagement, de foncier (etc.), allant du simple conseil jusqu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Éric QUIVIGER a présenté sa candidature.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à la majorité :

DE PROPOSER à la Communauté d'Agglomération les représentants de la commune au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, à savoir :

. en tant que titulaire : **Monsieur Hubert DESBLÉS**,
. en tant que suppléant : **Monsieur Olivier CHARPENTIER**.

Mesdames Mélanie POULAIN-JAMILLOUX et **Magali GRAND**, **Messieurs Éric QUIVIGER** et **Patrick PETIGNY** ont voté contre ces propositions. **Monsieur Hubert DESBLÉS** s'est abstenu.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,



Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 24	Contre : 4	Abstention : 1	Ne participe(nt) pas au vote : 0